



**VENTE AUX ENCHERES D'UN BIEN IMMOBILIER
DEPENDANT D'UNE SUCCESSION VACANTE**

Sur la Commune de SAINT JULIEN EN GENEVOIS(74160)

17 avenue des Contamines

Au sein d'un ensemble immobilier CONTAMINES ETOILES

UN APPARTEMENT AU 9EME ETAGE A RENOVER

AVEC TERRASSE

d'une superficie de 114,93 m2

AVEC CAVE ET PLACE DE PARKING COUVERT

(cadastré section BD 256, lots n° 1087, 1132 et 1237)

VENTE FIXEE LE VENDREDI 24 MAI 2024 A 15 HEURES

à l'audience du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS

au Palais de Justice, 10 rue de l'Hôtel Dieu

Visite prévue sur place le mercredi 15 mai 2024 à 14 heures

par le ministère de la SELARL KAREN FAURRE, Commissaire de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la Commune de SAINT JULIEN EN GENEVOIS (74160)

17 avenue des Contamines, au sein d'un ensemble immobilier CONTAMINES ETOILES

Un appartement avec cave et place de parking au sein de l'ensemble immobilier cadastré section BD n° 256, et plus particulièrement les lots n° 1087, 1132 et 1237.

Un règlement de copropriété a été publié le 13 février 1973 sous les références volume 4715 n° 3.

Un modificatif du règlement de copropriété a été publié le 15 octobre 1973 sous les références volume 4952 n° 26.

Un rectificatif de l'état descriptif a été publié le 13 novembre 1973 sous les références volume 4981 n° 17.

Un modificatif d'assise a été publié le 23 octobre 2003 sous les références volume 2003 P n° 15656.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS le 25 mars 2024.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de THONON LES BAINS qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

Les consignations pour enchérir sont constituées de chèques de banque émis à l'ordre de la CARPA ou de cautions bancaires irrévocables.

MISE A PRIX

30 000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000,00 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

FACULTE DE BAISSSE DE MISE A PRIX

En exécution de l'ordonnance rendue le 10 octobre 2023, la mise à prix pourra être baissée de moitié à défaut d'enchères.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat

www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS, où il est déposé.